

ARTICLE 1. ORGANISATION DU JEU CONCOURS

La société Larcher Services inscrite au Registre du commerce et des sociétés de RCS CAEN sous le n°88357541700018, et dont le siège est situé Cormelles-le-Royal, organise un jeu concours du 29 août au 12 septembre 2024, sans obligation d'achat, sur sa page Facebook Larcher Services selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Le concours étant accessible sur Facebook, en aucun cas ce dernier ne sera tenu responsable en cas de litige lié au concours. Le jeu concours organisée par la société Larcher Services n'est en aucun cas parrainé, soutenu, géré ou associé à Facebook.

ARTICLE 2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le jeu concours est ouvert gratuitement et sans obligation d'achat à toute personne physique majeure disposant d'un accès à l'Internet ainsi que d'une adresse électronique valide, résidant en France métropolitaine, à l'exclusion des actionnaires, salariés de la société Larcher Services ainsi que de leur famille directe (conjoint, ascendants, descendants, frères et sœurs).

La participation à ce jeu concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants.

ARTICLE 3. MODALITES DE PARTICIPATION

Le jeu concours se déroule exclusivement sur la page Facebook de la société Larcher Services aux dates indiquées dans l'article 1.

La participation au jeu concours s'effectue de la manière suivante :

- S'abonner à la page Larcher Services ;
- Aimer la publication dédiée au jeu concours 2024.

Une seule participation par personne (même prénom, même nom, même adresse électronique) est autorisée. Toute participation additionnelle sera rejetée.

Toute participation incomplète, illisible, erronée ou frauduleuse ne pourra être prise en considération.

Le non-respect du présent règlement par les participants ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

ARTICLE 4. DETERMINATION DES GAGNANTS

Dix gagnants seront tirés au sort le 13/09/2024 à 14h.

Les gagnants seront avertis directement par la société Larcher Services par message privé et informés des modalités de remise de leur lot, dans un délai de 2 jours suivant la date du tirage au sort.

Si, un gagnant ne donne pas de réponse dans le délai imparti, il sera réputé renoncer à son lot.

ARTICLE 5. LOTS ET ATTRIBUTION

Le jeu concours est doté du lot suivant, attribué aux 10 gagnants tirés au sort :

- Deux billets d'entrée à la foire de Caen du 20 au 29 septembre 2024, pour chaque gagnant.

Le lot gagné devra être accepté comme tel et ne pourra être ni remboursé, ni échangé, ni faire l'objet d'une contrepartie pécuniaire. La société Larcher Services se réserve le droit de remplacer le lot par un autre de même valeur, sans que cela puisse donner lieu à une quelconque réclamation.

L'envoi du lot s'effectuera à l'adresse électronique communiquée par le gagnant du concours <...> suivant l'annonce des gagnants.

ARTICLE 6. RESPONSABILITE

La participation au jeu concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau.

Il appartient donc à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées pour protéger ses données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

La société Larcher Services ne saurait être tenue responsable en cas de dysfonctionnements du réseau Internet, tel que précité, ou de défaillances techniques empêchant ou limitant l'accès au jeu concours ou son bon déroulement.

Elle ne pourra pas non plus l'être, si l'exécution du jeu concours est retardée ou empêchée en raison d'un cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté.

En outre, la responsabilité de la société Larcher Services ne pourra en aucun cas être retenue en cas de retard, de perte ou d'avaries sur les lots durant leur acheminement.

ARTICLE 7. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles collectées par la société Larcher Services seront exclusivement utilisées pour la gestion des participations au jeu concours, la détermination des gagnants et l'attribution des lots. Elles sont conservées uniquement dans la limite d'exécution de ces finalités. L'accès à ces données est autorisé aux seuls employés de la société Larcher Services, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions.

Conformément à la loi n°2018-493 du 20 juin 2018, modifiant la loi Informatique et Libertés et au règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, le participant bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'opposition, d'effacement de ses données ou d'une limitation de leur traitement.

Le participant peut exercer ces droits à tout moment en adressant un courriel à l'adresse suivante : larcherservices@larcher.fr

ARTICLE 8. CONSULTATION DU REGLEMENT

Le présent règlement est consultable en ligne sur notre site internet : www.larcher.fr, pendant toute la durée du jeu concours. Il sera également adressé à titre gratuit à toute personne qui en fera la demande pendant la durée du jeu concours.

ARTICLE 9. MODIFICATION DU JEU CONCOURS

La société Larcher Services se réserve la possibilité, si les circonstances le justifient, d'annuler, reporter, écourter, interrompre ou modifier le jeu concours. Elle se réserve également la possibilité de modifier toute date et/ou heure annoncée quant au tirage au sort. Ces modifications seront publiées sur la page Facebook dédiée. Les participants ne pourront prétendre à aucun dédommagement d'aucune sorte à cet égard.

Fait à CAEN, le 29/08/2024